

# Un siècle d'avancées sociales dans la Marne 1850-1950



Exposition réalisée par les Archives départementales



## > Le mot du président

La solidarité - aide à l'enfance, aux personnes âgées et handicapées, insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, prévention-santé, protection maternelle et infantile... - est l'une des missions primordiales du Conseil départemental, en complémentarité avec l'État. Cette intervention des pouvoirs publics, la notion d'État-providence, ne datent pourtant que de l'époque des Trente Glorieuses après la seconde guerre mondiale.

Or, les besoins fondamentaux des populations, tels que se loger/se nourrir, se protéger/se soigner, s'instruire/se divertir, ont toujours existé. Et la précarité des conditions de vie est ressentie de manière aiguë au XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'entrée dans l'ère industrielle. Économie sociale, prévoyance, hygiénisme, santé publique, assistance publique, secours mutuels, œuvres scolaires... sont des expressions qui entrent dans le langage courant. Des mots, mais aussi des actions : celles de mécènes et de philanthropes ou de patrons d'entreprises soucieux d'améliorer, non sans quelques arrière-pensées pour certains, les conditions de vie et de travail des masses laborieuses, celles aussi des ouvriers eux-mêmes qui se prennent en charge.

L'établissement du Val-des-Bois de Léon Harmel, la cité du Chemin Vert à Reims, la Société coopérative châlonnaise de consommation ou le parc Massez à Courtisols sont autant d'exemples emblématiques des nombreuses actions sociales qui tentèrent de soulager la misère des ouvriers et employés marnais à partir de 1850.

La Marne, comme d'autres départements, a une longue tradition de solidarité sociale dans tous les domaines de la vie quotidienne. Ces initiatives, malgré leur importance, ont laissé peu de traces monumentales hormis quelques hôpitaux et jardins publics, mais de très nombreux documents d'archives, tels ceux présentés dans cette exposition, en témoignent.

Préparée par les professeurs du service éducatif des Archives départementales, l'exposition montre la complexité d'un sujet jusqu'à maintenant peu étudié. Je souhaite que cette exposition recueille l'intérêt de tous, scolaires et grand public : cette longue histoire, faite d'expériences plus ou moins fructueuses, a conduit à la lente élaboration de la législation sanitaire et sociale dont la France s'enorgueillit aujourd'hui, et dont le Département est le premier acteur.

**René-Paul Savary**

Sénateur de la Marne

Président du Conseil départemental



REIMS - FOYER RÉMOIS - Cité du Chemin-Vert

Maison Commune. - Bibliothèque



## > Sommaire

Introduction .....	5
<b>Se loger, se nourrir</b>	
Des cités pour les ouvriers.....	6
Les cités-jardins .....	8
Les sociétés de consommation.....	10
Les jardins familiaux .....	12
<b>Se soigner, se protéger</b>	
Les sociétés de secours mutuels .....	14
Hygiénisme et santé .....	16
La prise en charge de l'enfance.....	18
<b>S'instruire, se divertir</b>	
S'instruire hors l'école : cours gratuits, voyages.....	20
Développement de l'enseignement professionnel.....	22
Vers une société de loisirs .....	24
Parcs publics : entre loisirs et santé .....	26
<b>Léon Harmel</b>	
Grand industriel catholique .....	28
Conclusion.....	32
Chronologie.....	34
Sources et bibliographie .....	36
Remerciements et crédits photographiques .....	37



Le théâtre d'Épernay.  
Carte postale, éd. E Choque photographe, vers 1908. Archives de la Marne, 2 Fi 230/483.



## > Introduction

Après avoir reposé durant des siècles sur l'agriculture, l'artisanat et les manufactures, l'économie française en général, et celle de la Marne en particulier, s'installent au cours du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'ère industrielle. Les conséquences sociales de ces mutations économiques sont d'une ampleur jusqu'alors inconnue.

À l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 à Paris le comité départemental de la Marne confie à une commission spéciale le soin de « rechercher les personnes ou les œuvres susceptibles de prendre part à l'Exposition dans le groupe de l'économie sociale ». Il publie, grâce au conseil général, un rapport de plus de quatre cents pages sur les institutions de prévoyance du département, que de profonds bouleversements ont affectées<sup>1</sup>.

Ainsi, le passage d'une industrie familiale à une grande industrie manufacturière, à Reims notamment, et l'émergence de puissantes maisons de négoce des vins de champagne, pour ne citer que ces deux exemples, entraînent un formidable essor des moyens de production, et ce faisant « la condition de l'ouvrier subit des modifications, tantôt heureuses, tantôt défavorables ». Passer de la campagne à la ville, de l'atelier à l'usine, c'est, pour les uns, s'éloigner de la terre nourricière, rompre avec le village et sa communauté protectrice et, pour les autres, s'éloigner de sa famille durant la journée, se priver d'un apprentissage familial, en un mot « s'exposer », alors que rien ou presque n'a été prévu quant aux besoins fondamentaux : se loger et se nourrir, se protéger et se soigner, s'instruire et se divertir.

Face à ces besoins, l'État semble alors sinon indifférent - des rapports fournis par l'administration sur les questions relatives à l'assistance publique existent bel et bien - du moins impassible, et ce pendant longtemps, sans doute parce qu'il considère que le traitement de la misère échappe à sa responsabilité et relève d'initiatives privées ou locales. La législation sociale en France prend du retard sur les pays voisins, à commencer par l'Allemagne où les patrons sont obligés de s'assurer contre les accidents de leurs employés dès 1881 (1898 en France avec la loi indemnisant les victimes d'accidents du

travail). Au Royaume-Uni la semaine de travail des femmes et enfants est limitée dès 1875 (la France attend 1892 pour limiter à dix heures la journée de travail des enfants de plus de treize ans, et à onze heures celle des femmes). Avant l'entre-deux guerres et la création notamment des habitations à bon marché (H. B. M.), ce n'est pas du côté de l'État qu'il faut chercher la source des innovations sociales. Plus tard, le besoin de renouveau au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans le contexte de la reconstruction puis des Trente Glorieuses, imposera un autre modèle, où le rôle de l'État est essentiel : celui de l'État-providence.

Sur qui les Marnais confrontés à la misère peuvent-ils compter durant ce siècle de transformations, entre 1850 et 1950 ? Quelques noms, quelques réalisations s'imposent spontanément : l'hôpital Auban-Moët à Épernay, la cité du Chemin Vert de Georges Charbonneaux à Reims et surtout Léon Harmel, figure du catholicisme social, et son œuvre au Val-des-Bois, à Warmeriville. D'autres personnalités moins connues, comme Martin Massez à Courtisols ou Maurice Denonvilliers à Sermaz-les-Bains, méritent de figurer parmi les bienfaiteurs, philanthropes, mécènes qui ne sont pas restés insensibles à la misère de leur temps. Mais c'est aussi par eux-mêmes, à partir du moment où le législateur leur en a donné la possibilité, que les contemporains ont réussi, grâce à la solidarité et à l'esprit d'association, à faire naître des sociétés mutuelles et autres coopératives destinées à soulager une existence difficile pour le plus grand nombre. Relayées par des municipalités, des institutions comme l'École, épaulées par des donateurs anonymes ou qui le sont restés même si leurs noms figurent sur les listes des nombreuses structures qui virent le jour un peu partout dans le département, ces initiatives, modestes, ont laissé peu de traces « patrimoniales » autres que celles conservées dans la mémoire collective ou les documents d'archives. En tout cas, ces témoignages attestent qu'au-delà du travail des Marnais surent être généreux en ces temps d'existence précaire.

<sup>1</sup> COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, *L'économie sociale et les institutions de prévoyance dans le département de la Marne et à Reims*, Reims, 1900. Archives de la Marne, Ch 279.

## > SE LOGER, SE NOURRIR

### Des cités pour les ouvriers

La Marne est un département agricole, viticole et rural qui s'industrialise partiellement au XIX<sup>e</sup> siècle et s'urbanise sous l'effet de l'exode rural. Les Marnais, comme leurs contemporains, sont attirés de plus en plus nombreux vers les villes, synonymes de travail. Alors que les arrondissements ruraux, ceux de Sainte-Menehould et de Vitry-le-François notamment, déclinent dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la population rémoise et celle d'Épernay doublent, et celle de Châlons-sur-Marne augmente de 60%. On observe donc une croissance démographique des chefs-lieux d'arrondissements, et dans le même temps un déclin des cantons ruraux, à l'exception des cantons viticoles.

L'*Enquête sur l'Habitation des Ouvriers de la circonscription de Châlons, Sainte-Ménéhould et Vitry-le-François*<sup>2</sup> de 1902 montre que dans cette partie peu industrialisée de la Marne il n'y a pas ou guère de logements spécialement réservés aux ouvriers, une centaine tout au plus à Châlons, soixante-et-onze à Vitry. Ce sont des logements collectifs pour la plupart, dont les occupants ne sont pas propriétaires, comprenant de deux à quatre pièces avec des sanitaires communs. Le loyer est payé au mois. Des retards de paiement sont signalés en cas de chômage, mais les expulsions sont rares. Destinés principalement aux ouvriers des brasseries et du chemin de fer à Châlons, des minoteries, tuileries et briqueteries dans l'arrondissement de Vitry, ces logements n'ont pas été construits par les employeurs : « leur construction est le fait de l'extension de certains quartiers et de plusieurs propriétaires recherchant un placement sûr et avantageux ». Quelques tentatives de construction d'habitations à bon marché sont toutefois signalées, celles de Gilardoni frères à Pargny-sur-Saulx ou de Gustave Jénot à Épernay par exemple. Faut-il y voir une retombée de la loi relative aux habitations à bon marché de 1894<sup>3</sup> ?

Dans l'arrondissement d'Épernay, et surtout dans celui de Reims, qui concentre près de la moitié de la population du département, la question du logement se pose à une autre échelle. Selon Henri Portevin<sup>4</sup>, en 1896, du fait de l'énorme accroissement de la population et de l'absence de plan d'ensemble « la plus grande partie des faubourgs de Laon, de Clairmarais et de Neufchâtel, les rues avoisinant le chemin de Bétheny (...) virent s'élever, comme une végétation cryptogamique, des maisonnettes, les unes appartenant à des spéculateurs, les autres édifiées, dans leurs heures de loisir, par des ouvriers rachetant des petits coupons de terrain ». Et l'auteur d'ajouter que « ceux d'entre nous qui font partie des commissions de logements insalubres n'ont, hélas, aucune raison de s'étonner de l'effroyable taux de mortalité que les statistiques accusent dans nos faubourgs ». Plusieurs actions sont cependant

entreprises : des membres de sociétés mutuelles fondent en 1870 l'Union foncière, société mutuelle ayant pour but de favoriser l'accès à la propriété ; en 1882 est créée la Société anonyme rémoise pour l'amélioration des logements à bon marché, dont le capital est souscrit par les industriels et négociants rémois, et qui se propose de construire des « logements de deux, trois ou quatre pièces, avec décharge et water-closet distinct pour chaque logement, de disséminer ces constructions dans divers quartiers de la ville pour permettre aux locataires de se loger en tenant compte des ateliers dans lesquels ils avaient une chance d'être occupés, ou des métiers que leurs femmes pouvaient exercer à domicile ».

Mais le succès tarde à venir, en raison de la modicité des salaires qui ne permet pas d'épargner, ou parce que les logements construits sont trop éloignés des principales usines.

Il existe cependant des cités ouvrières construites à l'initiative des patrons, ceux des verreries, des filatures, des maisons de champagne. En 1900 le rapport du comité départemental sur l'économie sociale recense entre 1 000 et 1 200 logements, dont près de la moitié pour les quatre verreries de Reims, La Neuville, Courcy et Loivre. Une petite dizaine de patrons de la vallée de la Suipe notamment sont cités parmi ceux qui possèdent une cité ouvrière annexée à leur usine. L'habitat est collectif, mais plus souvent individuel, contrairement à ce que suggère l'alignement des façades – on économise sur les pignons mitoyens. Quant aux maisons d'ouvriers vigneron, Moët et Chandon en fait construire soixante-quatorze réparties dans cinq localités du vignoble de 1870 à 1880, et soixante-six autres pendant la décennie suivante, soit beaucoup plus que les autres négociants ou propriétaires de vignobles.

Procédant d'initiatives personnelles plus que collectives, ces réalisations témoignent de l'impérieux besoin en matière de logements, question en partie négligée par les pouvoirs publics jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sans doute parce qu'elle échappait aux fonctions traditionnellement dévolues à l'État et aux collectivités.

<sup>2</sup> Archives de la Marne, 26 X 9.

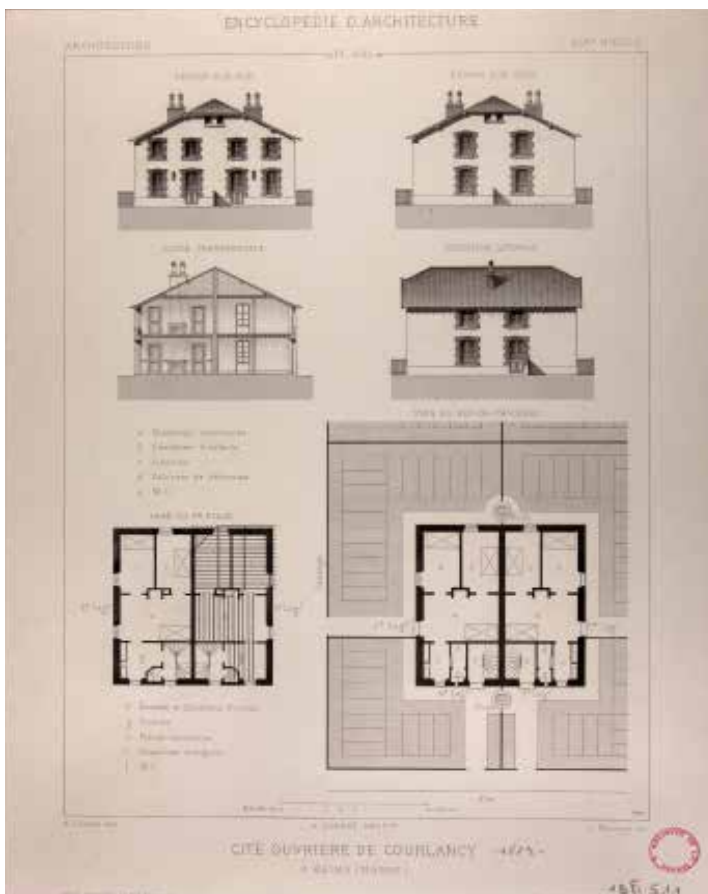
<sup>3</sup> Loi du 30 novembre 1894 relative aux habitations à bon marché : Art. 1<sup>er</sup> : « Il pourra être établi dans chaque département un ou plusieurs comités des habitations à bon marché. Ces comités ont pour mission d'encourager la construction de maisons salubres et à bon marché, soit par des particuliers ou des sociétés, en vue de les louer ou de les vendre à échéance fixe ou par paiements fractionnés à des personnes n'étant propriétaires d'aucune maison, notamment à des ouvriers ou employés vivant principalement de leur travail ou de leur salaire, soit par les intéressés eux-mêmes pour leur usage personnel » (*Journal officiel*, 1<sup>er</sup> décembre 1894).

<sup>4</sup> PORTEVIN (Henri), *Les habitations ouvrières à Reims*, Reims, 1896. Les citations de ce paragraphe sont tirées de cet ouvrage.





Cité ouvrière de la verrerie à Loivre.  
Carte postale, Ch. Colin photographe, Nancy, éditions Leroy, début XX<sup>e</sup> siècle. Archives de la Marne, 2 Fi 329-4.



Cité ouvrière de Courlancy à Reims.  
Plans et élévations par Alphonse Gosset dans *Encyclopédie d'architecture, architecture du XIX<sup>e</sup> siècle*, 1879, p. 595.  
Archives de la Marne, 19 Fi 511.

## Les cités-jardins

S'inspirant du concept de cité-jardin mis au point par l'Anglais Ebenezer Howard entre 1898 et 1900, Georges Charbonneau, fondateur du Foyer rémois en 1912, annonce en 1913 au maire de Reims sa volonté de construire trois cités à la périphérie de la ville pour loger des familles nombreuses d'ouvriers. Le projet, interrompu par la guerre, est repris en 1919. La cité-jardin du Chemin Vert, édifiée entre 1921 et 1924 sur les plans de Jean Marcel Auburtin, est sans doute la plus fidèle aux principes d'Howard. D'autres cités-jardins sont également aménagées à Reims dans les années 1920 et 1930 : Trois-Fontaines, Saint-Léonard, Cérès, Mulhouse et Brimontel par le Foyer rémois ; Maison-Blanche par l'Office public des habitations à bon marché de Reims en 1924 ; Warnier-David, cité de 16 logements boulevard Pommery pour la société textile ; cité Gauthier, 192 logements près de l'avenue de Laon construits par une maison de champagne ; cité du Dépôt, près du boulevard des Belges, édifiée par la Société des chemins de fer de l'Est ; cité du parc de Vesle entre Reims et Cormontreuil ; les Sycomores, 26 logements construits à Pontfaverger par la Société de bonneterie de Reims. Malgré son succès, ce concept est abandonné après la seconde guerre mondiale, les grands immeubles collectifs étant considérés alors comme la seule réponse face à l'ampleur de la demande en logements.

Les équipements collectifs, groupés au centre de la cité, comprennent au minimum un centre alimentaire, puis un centre social, une crèche, une école, une bibliothèque ou un théâtre. La cité du Chemin Vert, avec ses 600 logements et 3 700 habitants en 1924, offre presque tous les services : des magasins d'alimentation répartis sur deux îlots, une boulangerie et une boucherie fournissant des

produits meilleur marché grâce à une subvention du Foyer rémois ; la maison commune qui est un centre d'éducation et de loisirs pour les familles avec salle des fêtes de cinq cents places, cercle réservé aux hommes, école ménagère, bibliothèque, bains-douches, gymnase ; la Maison de l'enfance avec une crèche, une garderie, des consultations prénatales et de nourrissons, un service de la « goutte de lait » assurant la distribution de lait stérile pour les bébés ; une école. Un jardin, rue Lanson, et un terrain de sport complètent la cité dans les années 1930. La cité Trois-Fontaines, avec 220 logements et 1 000 habitants en 1929, est dotée d'un centre commercial, d'une crèche et d'un foyer social.

Dans toutes les cités le principe hygiéniste « air-lumière-soleil » préside à la construction des logements, dont toutes les pièces sont dotées de larges ouvertures. Avec trois chambres au minimum les maisons sont équipées d'un porche, d'une buanderie, de toilettes, de l'eau courante et de l'électricité, éléments d'un confort jusqu'à réservé aux catégories sociales supérieures. Un jardin jouxte chaque maison avec remise, poulailler et clapier.

Le Foyer rémois sélectionne les familles locataires, qui s'engagent à respecter le règlement draconien de la cité, en particulier en matière de propreté et de moralité. Cela assure le succès de ces cités par rapport à d'autres, celle de Maison-Blanche par exemple, où le directeur de l'Office considère en 1933 comme indésirables un certain nombre de locataires, « chômeurs professionnels » et mauvais payeurs<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> COSCIA-MORANNE (Alain), *Reims, un laboratoire pour l'habitat : des cités-jardins aux quartiers-jardins*, Reims, CRDP Champagne-Ardenne, 2007, p. 28 (Les études de l'APIC).



Habitations construites par le Foyer rémois.

Carte postale, s. l., s. n., années 1920. Bibliothèque municipale de Reims, Foyer Rémois, photo n° 84.



Portrait de Georges Charbonneau.

La gazette du Chemin Vert, 24 mars 1933. Archives de la Marne, delta 3384.

## Les sociétés de consommation

Avec le logement, l'alimentation est la première source de dépenses d'une famille modeste et la lente progression du niveau de vie n'y change rien. Aussi faut-il s'organiser pour vivre, d'autant que les revenus tirés du travail sont fort irréguliers<sup>6</sup>.

Les sociétés coopératives de consommation sont une des réponses au défi alimentaire quotidien. Acheter en gros afin de baisser les prix, améliorer la qualité des produits vendus, obliger le paiement au comptant « favorisant l'ordre et l'économie dans le budget de la famille<sup>7</sup> », tels sont les principes de base de ces sociétés.

En 1866 Étienne Lesage, originaire de Suippes, fonde la première société de ce type sous le nom d'Établissements économiques des sociétés mutuelles de la ville de Reims. Les Établissements économiques, comme on les appelle bien vite, vendent bon et à bon marché dans des succursales ou points de vente réservés initialement aux seuls membres d'une société mutuelle, puis ouverts à tous. Forts de près de quarante succursales à la fin des années 1890, « les Écos », dont le statut évolue, parviennent néanmoins à conserver l'image d'une société philanthropique d'alimentation censée redistribuer aux adhérents, en fin d'année, les bénéfices réalisés<sup>8</sup>. Les tarifs, calculés au plus juste par rapport au prix de revient, attirent une large clientèle. D'ailleurs, ce succès suscite d'autres expériences, à commencer par les Docks rémois en 1888, qui firent de Reims une des capitales du succursalisme en France.

C'est en 1891 qu'est créée à Warmeriville la Société économique de Notre-Dame de l'Usine et de l'Atelier, société anonyme à capital variable créée pour les ouvriers de l'établissement Harmel, dont les statuts prévoient dans leur article 13 que « les bénéfices de la société (...) seront employés de la manière suivante : cinquante pour cent reviendront aux acheteurs et leur seront répartis par le conseil d'administration qui est investi à cet égard des pouvoirs les plus absolus<sup>9</sup> ». Créée en 1897 Le Peuple est une boulangerie coopérative issue d'un groupement de consommateurs, qui fabrique la quantité de pain nécessaire et la redistribue selon le prix de revient, tandis que la Société coopérative châlonnaise achète en gros du lait de bonne qualité et d'autres produits de la ferme qu'elle revend à bas prix.

Conscients des difficultés que rencontrent leurs ouvriers, certains patrons mettent en place des systèmes qui pallient, au moins en partie, la faiblesse des salaires : ainsi, chez Moët et Chandon, la distribution de bons de denrées alimentaires utilisables dans plusieurs commerces avec lesquels des conventions ont été passées. Pour autant, il ne semble pas exister au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles d'économat dans les entreprises marnaises, hormis la Société coopérative des chemins de fer de l'Est, présente à Épernay depuis 1881, puis à Châlons-sur-Marne à partir de 1886. Cette société, comprenant plus de huit cents membres à Épernay et plus de sept cents à Châlons, crée notamment en 1898 une boulangerie réservée exclusivement au personnel de la compagnie, où les clients ont longtemps pu acquitter leurs achats avec des jetons, délivrés aux seuls sociétaires, utilisables également auprès de certains commerçants accrédités. Mieux que d'autres, les employés des chemins de fer ont donc su tirer profit de l'idée coopérative.

À défaut d'avoir donné naissance à des coopératives de production - inexistantes dans le département - l'esprit d'association, encouragé par la loi de 1884 sur les syndicats, s'est concrétisé à travers ces coopératives de consommation, judicieusement ouvertes à tous pour la plupart, et où les clients pouvaient trouver des produits de qualité et bon marché.

<sup>6</sup> Payés à l'heure ou à la tâche dans l'industrie lainière, recrutés de manière saisonnière dans les campagnes, longtemps gratifiés de primes ou sursalaires dans la viticulture, les ouvriers sont payés à la semaine ou à la quinzaine dans les filatures, le plus souvent chaque samedi, et rares sont ceux qui bénéficient de largesses patronales comme chez Harmel frères, société qui applique un principe de permanence des salaires afin d'amortir l'impact salarial des baisses d'activité.

<sup>7</sup> COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, *op. cit.*, p. 233.

<sup>8</sup> Les sociétés mutuelles n'ayant pu fournir qu'une part minimale du capital, celui-ci est souscrit par de nombreux petits actionnaires, ouvriers notamment, à la fois acheteurs et bailleurs de fonds. En limitant le nombre d'actions par famille, en exigeant que lesdits actionnaires habitent Reims, la société se protège des capitalistes et préserve le but humanitaire fixé à l'origine.

<sup>9</sup> COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, *op. cit.*, p. 253-254.



Société coopérative châlonnaise : le départ des porteuses de lait.  
Carte postale, début XX<sup>e</sup> siècle. Archives de la Marne, 2 Fi 108/1550.



Couverture du catalogue des Comptoirs français, été 1914.  
Archives de la Marne, Chp 16903.

## Les jardins familiaux

Les jardins ouvriers et familiaux sont une autre façon de relever le défi alimentaire.

À la campagne, l'entretien d'un potager et d'une basse-cour fait partie intégrante de la vie quotidienne. En ville, il en va tout autrement : coupés de leurs racines paysannes, les citadins n'ont plus de contacts avec la terre, même si les alignements de maisons des cités ouvrières laissent apparaître des jardinets qui permettent une modeste production de légumes.

C'est à Épernay, en 1895, que Raoul Chandon de Briailles, membre de la maison Moët et Chandon, « a eu l'idée de donner à des ouvriers chargés de famille la jouissance de terrains propres au jardinage. 72 parcelles de 350 à 500 mètres ont ainsi été mises à la disposition des plus dignes d'intérêt, en même temps que les instruments pour la culture : brouette, pelle, râteau, arrosoir, graines, semences. Cette innovation a produit les meilleurs résultats : les jardins sont cultivés très consciencieusement et les rapports que les ouvriers sont tenus de remettre au 1<sup>er</sup> janvier ont permis de constater que chaque jardin fournit la quantité de légumes nécessaire pour le ménage de l'ouvrier<sup>10</sup> ».

L'Œuvre rémoise des jardins ouvriers est fondée en 1898 par Marie Changeux, fille de Charles Heidsieck, dans un but à la fois économique, social et moral. Productrice d'une partie de sa nourriture, la famille apprend à vivre sans subsides, tandis que l'ouvrier se détourne du cabaret et ses enfants de la rue, et que l'amour commun de la terre contri-

bue au rapprochement des générations. Parés de toutes les vertus, les jardins ouvriers se multiplient rapidement, et sont le fait d'initiatives tant privées - propriétaires de maisons de champagne ou industriels du textile - que publiques. En 1899 le conseil municipal de Reims crée une commission chargée des jardins ouvriers municipaux, dont le règlement est fixé et le budget arrêté. Entre les terrains qu'elle loue et ceux qui lui sont légués, la Ville dispose d'un espace réparti en plusieurs groupes de jardins mis à la disposition des familles remplissant les conditions d'attribution<sup>11</sup>.

À Châlons, la Société des jardins ouvriers regroupe 464 jardins en 1939.

Quant à l'intérêt de cette œuvre, on estime dans les années 1900 qu'un jardin peut rapporter 100 F par an, soit un peu moins d'un mois de salaire d'un ouvrier textile. Mais ce n'est pas le plus important car, à en croire les propos d'une Rémoise rapportés par Marie Changeux : « le meilleur profit de notre jardin n'a pas été dans les légumes que nous avons mangés, mais dans les petits verres que mon mari n'a pas bus<sup>12</sup> ».

<sup>10</sup> DESBOIS-THIBAUT (Claire), *L'extraordinaire aventure du champagne Moët et Chandon, une affaire de famille, 1792-1914*, Paris, P.U.F, 2003, p. 299.

<sup>11</sup> Article 5 du règlement des jardins municipaux rémois, qui stipule que pour se voir attribuer un jardin il faut :

« 1°) Être français, marié, indigent et avoir charge de famille,  
2°) Être de bonnes vie et mœurs,  
3°) Cultiver soi-même et convenablement son terrain,  
4°) S'abstenir de sous-louer tout ou partie du terrain ».

<sup>12</sup> RIGAUD (Olivier), « Les premiers jardins ouvriers de Reims », *Amicarte*, n°32,1997.



*La joie de cultiver.*

Carte postale pour la promotion des jardins ouvriers de Reims, début XX<sup>e</sup> siècle. Collection particulière.



*Le jardinage.*

Paris, L.H. May, 1898. Archives de la Marne, L.B. 668.

## > SE SOIGNER, SE PROTÉGER

### Les sociétés de secours mutuels

À défaut d'un système généralisé de protection sociale, les sociétés de secours mutuels ou sociétés mutuelles et de prévoyance, qui se multiplient dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, offrent des réponses ponctuelles aux aléas de l'existence. Dotées à partir du décret organique du 26 mars 1852 d'un cadre légal réglemant leur fonctionnement, elles peuvent même bénéficier de subventions dès lors qu'elles sont reconnues d'utilité publique, approuvées ou autorisées par l'administration.

L'Association de secours mutuels des hommes de Châlons, Fagnières et Saint-Memmie fondée en 1850, puis celle des femmes le 1<sup>er</sup> octobre 1853, la Société de secours mutuels des ateliers des chemins de fer de l'Est à Épernay créée en 1856, la Société mutuelle de retraite de Vitry-le-François qui voit le jour en 1854, ainsi que les nombreuses sociétés rémoises (Société Saint-Éloi, Association fraternelle, Union des ouvriers et employés de la ville) comptent parmi les plus anciennes et les plus importantes. Certaines sont d'origine patronale, telle la Caisse de secours et de retraite des Usines Saint-Hubert, usine d'optique de Sézanne, dont la création et le développement procèdent de « l'association volontaire des ouvriers secondés par leur patron<sup>13</sup> ».

Fondées pour venir en aide à leurs adhérents en cas de maladie et face à la vieillesse, ces sociétés de secours donnent des soins médicaux, prennent en charge les frais pharmaceutiques, versent une indemnité pendant la durée de la maladie,

souvent participent aux frais d'obsèques. En plus des secours extraordinaires accordés à la veuve et aux orphelins, certaines prévoient le versement d'une pension à un âge qui varie de 55 à 70 ans, après au moins quinze années de cotisations (les Verriers et similaires de Reims par exemple), le plus souvent après quarante années. En général, la constitution de pensions viagères ressortit à des sociétés distinctes comme la Société mutuelle de prévoyance pour la retraite initiée par É. Lesage à Reims ou les caisses de certaines maisons de champagne (Vve Pommery, G. H. Mumm ou encore Moët et Chandon).

En 1900 on recense 125 sociétés de ce type dans la Marne, dont 49 pour la seule ville de Reims, ce qui induit un émiettement préjudiciable. Vingt ans plus tard, les difficultés financières rencontrées et les restrictions dues au renouvellement insuffisant des adhésions semblent imposer une réorganisation du système<sup>14</sup>.

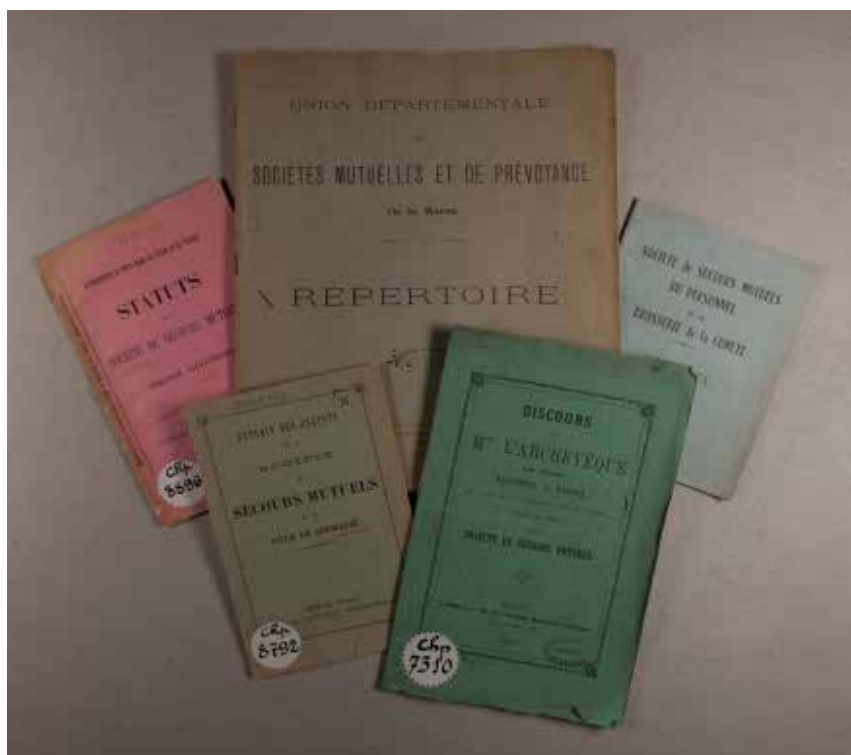
<sup>13</sup> *Le Courrier de Sézanne*, 17 septembre 1904.

<sup>14</sup> Voir à ce sujet le rapport de Pierre Porche, inspecteur départemental honoraire de l'Assistance publique, du 24 février 1921, dans lequel il écrit : « Aujourd'hui, la situation des Sociétés doit être plus difficile, bien qu'elles aient majoré le taux de leur cotisation [...]. Seule la Société départementale peut assurer avantageusement leur existence [...]. C'est pourquoi il est urgent, dans l'intérêt de l'ordre social même, d'améliorer les institutions qui peuvent avec moins de frais donner aux travailleurs l'aide morale et matérielle qui leur permettra d'envisager l'avenir avec confiance [...] ». Il conclut ainsi : « La Société départementale de Prévoyance et de Solidarité mutuelle - remplissant les attributions actuelles de l'État, du département et des communes, ainsi que celles des institutions charitables - ouvrira aux travailleurs, tous sociétaires, par leur action et leur modique contribution personnelle, tous les droits pour eux, leurs femmes et leurs enfants, à tous les avantages énoncés aux statuts ». Archives de la Marne, Dp 5174.





Sézanne. Usine de lunetterie Saint-Hubert.  
Carte postale, s. l., vers 1904. Archives de la Marne, 2 Fi 535/86.



Sociétés de secours mutuels.  
Répertoires, livrets, discours, fin XIX<sup>e</sup> siècle. Archives de la Marne.

## Hygiénisme et santé

Grâce à une propagande importante et à des initiatives privées et publiques, l'hygiène et la propreté pénètrent dans la maison au XX<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de médecins inspirés par les théories de Louis Pasteur. La médecine connaît alors des progrès considérables et s'organise par la fondation d'hôpitaux dont le champ d'intervention s'élargit.

Les principaux fléaux du mode de vie citadin sont attribués à la saleté et aux mauvaises odeurs, individuelles et collectives, dues à l'insalubrité de certains faubourgs. L'habitat y est de piètre qualité : matériaux défectueux, logements insalubres où la simple question de l'adduction d'eau n'a pas été pensée. Preuve en est la proximité du puisard recevant toutes les eaux usées et du puits fournissant l'eau nécessaire à la cuisine et aux ablutions. Dans les cités ouvrières l'eau est fournie par des puits communs à plusieurs habitations, les toilettes sont regroupées à l'extérieur afin de diminuer le nombre de fosses d'aisance.

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle les municipalités prennent des mesures de salubrité publique en aménageant des réseaux d'eau potable, d'égouts et d'évacuation des déchets, comme c'est le cas à Reims grâce à la perception d'une taxe sur l'alcool à partir de 1897.

Des bains et lavoirs publics sont également créés, tels ceux de Reims en 1852. En plus de bains chauds à prix abordable, l'établissement propose des lavoirs et séchoirs, des buanderies et autres salles de repassage.

Grâce à l'enseignement scolaire et à une littérature abondante, toute une pédagogie de la propreté se met en place. Dans la cité du Chemin Vert, à Reims, les maisons sont équipées de l'eau courante et de sanitaires avec chasse d'eau. Les familles ne disposent pas de salles de bains privées mais des bains-douches sont disponibles pour une somme modique à la maison commune. Des cours ménagers, dispensés à la maison commune, et une rubrique dans la *Gazette des cités fleuries* inculquent les règles pour tenir une maison propre. Un concours récompense les maisons les mieux tenues dans les années 1930.

La lutte contre les épidémies passe aussi par une généralisation des soins donnés aux malades. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle la fréquentation des établissements hospitaliers est plus ou moins réservée aux vieillards et aux pauvres. D'ailleurs on parle plus volontiers d'hospice ou d'hôtel-Dieu que d'hôpital au sens actuel, à la fois lieu de formation pour les soignants et de guérison pour les malades. Prise en charge par l'État depuis la loi du 7 août 1851, l'assistance publique devient alors la mission de l'hôpital, censé accueillir toute personne malade, même sans ressources. Géré par une commission administrative présidée par le maire - qui rend compte au préfet - l'hôpital se consacre de mieux en mieux aux malades à la faveur de l'évolution législative (la loi de 1869 déplace le service aux enfants assistés à l'extérieur des hôpitaux) et scientifique (la médecine pasteurienne fait de l'hygiène une priorité).

Les initiatives privées de quelques généreux donateurs renforcent ce développement. On peut citer, par exemple, l'hospice Roederer-Boisseau créé à Reims en 1899 grâce à un don de Marie-Louise Roederer-Boisseau, ou l'hôpital-hospice Auban-Moët, construit entre 1887 et 1893 à Épernay grâce à une donation de 1 600 000 F de Camille-Victor Auban, époux de Sidonie Rachel Moët. Cité en exemple à maintes reprises cet hôpital est composé de pavillons indépendants où sont répartis les différents services, selon les principes les plus novateurs au moment de son ouverture.

Se soigner reste cependant cher, malgré les sociétés de secours mutuels qui permettent de faire face aux dépenses médicales courantes, mais n'offrent qu'une couverture partielle.



## La prise en charge de l'enfance

De nombreuses œuvres et initiatives voient le jour afin d'assurer une prise en charge et une protection de l'enfance, ainsi que l'enseignement des règles élémentaires d'hygiène : crèches, colonies scolaires, écoles de plein air... Ces dernières sont inspirées par la croyance dans les bienfaits du grand air sur la santé et par le mouvement de l'Éducation nouvelle, courant pédagogique en vogue au début du XX<sup>e</sup> siècle, fondé sur la participation de l'individu à sa propre formation.

Au XIX<sup>e</sup> siècle de nombreuses initiatives privées tentent de développer des établissements d'accueil pour les très jeunes enfants. Il s'agit de libérer les mères qui ont besoin de travailler en assurant aux enfants une sécurité et un encadrement appropriés à une époque où les conditions de garde sont loin d'être idéales. La Société protectrice de l'enfance, fondée à Reims en 1877, se donne pour mission de développer les crèches dans les quartiers défavorisés mais également au sein des entreprises.

C'est sur ce modèle que se constitue l'association de la Maison de l'enfance de la cité du Chemin Vert, composée de nombreuses personnalités rémoises. Elle propose un système de garderie et bien plus, puisque lors des consultations pour nourrissons les mères de famille viennent chercher des conseils sur les modes d'alimentation ou les principes d'hygiène. Les jeunes accouchées peuvent s'y reposer pendant deux semaines avec le bébé, tandis que leur maison est tenue par une assistante sociale. Les nourrissons ne sont pas les seuls à bénéficier de soins. L'attention se porte également sur les enfants fragiles, accueillis dans des structures destinées à améliorer leur santé.

Les colonies scolaires sont créées par l'intermédiaire d'œuvres de bienfaisance, de syndicats, de mutualités, de coopératives ouvrières ou encore de

comités. L'Amicale du boulevard Carteret, association rémoise, acquiert un terrain, le Clos Colbert, destiné à offrir aux enfants « du peuple » un lieu de détente où la promenade et les jeux sportifs en plein air ont une place prépondérante. Ainsi, cinquante élèves à la santé délicate fréquentant l'école Carteret sont conduits chaque jour au « Clos », sauf le dimanche. La journée est rythmée par une alternance d'exercices physiques (mouvements de gymnastique, cordes à traction, haltères) et de jeux ou promenades en plein air (football, jeu de mail, cerceaux, courses, jeux de balles, etc.). Les conclusions d'un rapport édité par l'Amicale Carteret en 1914 sont très positives quant à l'impact de ces activités sur les enfants et soulignent le développement de ces « demi-colonies » à travers le pays<sup>15</sup>.

L'aboutissement de cette conception éducative apparaît dans le mouvement des écoles de plein air. Ces structures se rapprochent fortement des colonies scolaires, mais l'aspect médical y est davantage présent. Ce sont des « établissements sanitaires de prévention et de récupération où l'on donne un enseignement primaire simplifié<sup>16</sup> ». À l'origine de ces écoles, créées en premier lieu pour les enfants pré-tuberculeux (la tuberculose reste la première cause de mortalité des 15-29 ans en Europe vers 1900), on trouve le plus souvent des médecins et des architectes, unis dans la volonté d'associer pédagogie, suivi médical et cadre architectural approprié. Les médecins entendent bien tirer profit du soleil, de l'air pur et de l'eau, le repos aussi bien que les cours ayant lieu le plus souvent à l'air libre.

<sup>15</sup> Archives de la Marne, 1 T 289.

<sup>16</sup> CHÂTELET (Anne-Marie), LERCH (Dominique) et LUC (Jean-Noël) dir., *L'école de plein air, une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions Recherches, 2003.



Crèche à la Maison de l'enfance de la cité-jardin du Chemin Vert.  
Photographie, années 1920. Bibliothèque municipale de Reims, Foyer rémois n°39.



Consultation de nourrissons à la cité-jardin du Chemin Vert à Reims.  
Carte postale, Paris, Héliogravure Jung, années 1920-1930. Archives de la Marne, 2 Fi 454/543.

## > S'INSTRUIRE, SE DIVERTIR

### S'instruire hors l'école : cours gratuits, voyages...

**A**lors que l'école est devenue obligatoire, gratuite et laïque au début des années 1880 grâce aux lois de Jules Ferry, de nombreuses initiatives voient le jour pour développer l'instruction populaire.

Des cours gratuits, ouverts à tous publics, sont organisés par certaines municipalités afin d'aider ceux qui le souhaitent à compléter leurs connaissances dans les disciplines les plus variées. Ainsi, à Châlons-sur-Marne, il est possible de suivre des cours de littérature, d'histoire, de physique, mais aussi de langue allemande ou anglaise donnés par les professeurs du collège municipal.

Des conférences populaires, assurées par les instituteurs, rencontrent un grand succès comme en témoigne en 1895 un rapport détaillé de l'inspecteur d'académie adressé au préfet de la Marne. Données le soir dans le cadre des cours d'adultes, ces conférences publiques sont rendues plus attrayantes par l'utilisation de « projections lumineuses » pour lesquelles les instituteurs disposent de collections de vues prêtées par le musée pédagogique ou le comité rémois de la Ligue de l'Enseignement, organe local du mouvement créé par Jean Macé. Le rapport précise à propos de ces conférences que « partout celles se rapportant à l'histoire ont été les plus goûtées ; dans plusieurs localités, celles se rapportant aux applications scientifiques ont été également très appréciées ». Villes et campagne sont également touchées, même si les résultats varient d'une année sur l'autre, voire d'un secteur à l'autre<sup>17</sup>.

Des voyages scolaires sont organisés, excursions de la Ligue de l'Enseignement et voyages récompensant les enfants les plus méritants grâce à l'Œuvre des voyages scolaires, créée à la fin des années 1890 par A. E. André, inspecteur de l'enseignement primaire, soucieux d'offrir aux élèves des écoles rurales les mêmes possibilités qu'à ceux des villes. Financée par une large

participation, y compris des enfants - appelés à verser 10 centimes par an -, l'Œuvre organise des « caravanes » pour les jeunes touristes qui découvrent des lieux historiques, pittoresques sur une ou plusieurs journées, et rédigent une relation de leur voyage. Les municipalités aussi contribuent au financement, telle celle de Sermaize-les-Bains qui participe au financement du voyage à Genève et Chamonix des élèves reçus au certificat d'études primaires en 1934<sup>18</sup>.

L'Université populaire de Châlons, qui comprend 478 ouvriers sur 564 membres, « a pour but de donner aux ouvriers une instruction générale qui les mette à même de mieux remplir leurs devoirs de citoyens<sup>19</sup> ». Elle organise conférences et représentations théâtrales publiques. C'est un autre exemple d'une initiative visant à répandre l'instruction en dehors de l'École, mais relayée par cette institution, puisqu'il s'agit d'une création de l'inspecteur d'académie de la Marne, J. Payot.

En matière d'instruction, le monde de l'Enseignement, soutenu par les municipalités, paraît conscient de l'immense besoin auquel les institutions, seules, ne peuvent répondre.

<sup>17</sup> Dans la circonscription de Sainte-Menehould, « au début, les conférenciers avaient rencontré des difficultés de toute nature : indifférence des populations, hostilité quelquefois non déguisée de la part des personnes influentes... Mais l'hiver dernier, tout s'est passé en bon ordre et l'on n'a eu à signaler aucune opposition systématique ». Dans celle de Sézanne, « conférences très bien accueillies et fort suivies dans cinq communes : Tréfol, Faux-Fresnay, Fontaine-Denis, Lenharrée et Saint-Saturnin », tandis que dans la circonscription de Vitry-le-François « les résultats sont mélangés ; dans quelques communes ils ont été nuls ou à peu près. Les maîtres qui ont échoué attribuent leur insuccès à diverses causes parmi lesquelles je citerai les suivantes : l'indifférence des populations, la rigueur exceptionnelle de la température, l'hostilité de certaines personnes qui répandent le bruit que les conférences sont contraires à la morale ou ont un caractère politique ». Rapport de l'inspecteur d'académie au préfet de la Marne, 1895. Archives de la Marne, 1 T 288.

<sup>18</sup> Délibération du conseil municipal de Sermaize-les-Bains, 12 juillet 1934. Archives de la Marne, 5 Z 315.

<sup>19</sup> COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, *op. cit.*, p. 268.



La pêche aux crevettes, caravane scolaire.

Photographie, 1909. Bibliothèque municipale de Reims, XLIV j 13.

**VILLE DE CHALONS-SUR-MARNE**

# COURS D'ADULTES

et

## Réunions de Jeunes Filles

Le Maire de Châlons informe ses concitoyens que les **COURS D'ADULTES** pour l'enseignement primaire seront ouverts à partir du

### Lundi 10 Novembre 1902

1° A l'École primaire de la 1<sup>re</sup> section, place Godart ;  
 2° A l'École primaire de la 2<sup>e</sup> section, rue du Collège ;  
 3° A l'École primaire de la 3<sup>e</sup> section, boulevard Saint-Jacques ;  
 4° A l'École primaire de la 4<sup>e</sup> section, place de l'Arсенal ;  
 5° A l'École primaire de la 5<sup>e</sup> section, avenue de Paris ;

Ces cours qui sont gratuits auront lieu le **LUNDI**, le **MERCREDI** et **VENDREDI** de chaque semaine, de sept heures et demie à neuf heures et demie du soir.

Des réunions de jeunes filles auront lieu comme par le passé, le **Dimanche après-midi**, dans chacune des quatre écoles publiques de filles de la Ville.

Châlons, le 30 Octobre 1902.

Le Maire,  
**F. DRELON.**

Cours d'adultes et réunions de jeunes filles pour l'enseignement primaire.

Affiche, Ville de Châlons-sur-Marne, 1902. Archives de la Marne, 21 F 1698.

## Développement de l'enseignement professionnel

Avec la Révolution industrielle, les métiers évoluent. Dans certains secteurs d'activités comme le textile, l'apprentissage n'est plus nécessaire et disparaît lentement. Cette dégradation s'accompagne de celle des conditions de travail et d'existence des premières générations d'ouvriers d'usine. Alors que l'enseignement technique supérieur forme les ingénieurs dont l'industrie a besoin, notamment dans les écoles d'arts et métiers, sur le modèle de l'école fondée par le duc de la Rochefoucauld à Châlons, rien de comparable n'est prévu en matière d'enseignement professionnel. Or, les besoins en personnels qualifiés existent dans les secteurs en développement comme le chemin de fer. De plus, les ouvriers les plus conscients de leurs intérêts souhaitent prolonger le temps d'école et les patrons les plus clairvoyants savent qu'en formant de vrais professionnels ils s'attacheront leurs services durablement. Plusieurs solutions s'offrent alors : les écoles de fabrique, les écoles manuelles d'apprentissage et les cours professionnels, à l'origine d'une élite ouvrière de contremaîtres ou d'agents de maîtrise.

Les écoles de fabrique sont intégrées à l'entreprise, non sans quelques arrière-pensées de la part de leurs promoteurs. Chez Léon Harmel, au Val-des-Bois à Warmeriville, les apprentis sont suivis et évalués par le contremaître afin de leur donner une bonne formation générale. Propreté et vivacité font la différence parmi les apprentis rattachés, qui doivent veiller au bon graissage de la machine et réaliser des rattachés invisibles. Ceux qui se distinguent « sont désignés pour passer les premiers à la classe supérieure, dès qu'il se présente une place libre. En outre, ils reçoivent une prime qui leur est remise solennellement le jour de la clôture. La liste du concours avec le classement par ordre de mérite est affichée dans les ateliers<sup>20</sup> ».

Raoul Chandon de Briailles (maison Moët et Chandon) s'inscrit dans la même logique en créant en 1895 un centre d'études des problèmes viticoles et œnologiques (communément appelé fort Chabrol du nom de son constructeur) afin de reconstituer le vignoble frappé par le phylloxéra. En plus du laboratoire de recherches, Raoul Chandon veut enseigner à ses ouvriers, mais aussi à tout vigneron volontaire, les méthodes de greffage applicables au vignoble champenois. Quant à l'école d'apprentissage de la Compagnie des chemins de fer de l'Est à Épernay, elle compte en 1900 une cinquantaine d'apprentis recrutés parmi les fils d'agents de la société. Sur les « dix heures de présence aux ateliers : huit heures sont consacrées au travail manuel et deux heures à l'enseignement théorique<sup>21</sup> ». Plus qu'une école d'apprentissage, c'est une école professionnelle qui prépare directement aux métiers du rail.

Les écoles manuelles d'apprentissage se multiplient sous la III<sup>e</sup> République. Fondées par les municipalités ce sont des écoles à caractère professionnel, telle celle de Châlons-sur-Marne qui est annexée au collège municipal, ou l'école pratique de commerce et d'industrie de Reims, créée par la Ville puis placée sous la tutelle du ministère du Commerce et de l'Industrie. Cette dernière école, « spécialement adaptée aux besoins de la région, prépare des ouvriers d'élite, de futurs contremaîtres ou employés pour les industries du bâtiment et de la mécanique, pour les industries textiles et chimiques et pour le commerce des vins et celui des laines<sup>22</sup> ». Aucune de ces écoles ne semble former de simples ouvriers ! Il n'en va pas de même des écoles ménagères. Réservée aux jeunes filles, à qui l'on inculque les « connaissances nécessaires pour tenir leur maison avec ordre et économie, et donner à leur intérieur le confort compatible avec les ressources de leur ménage », l'école professionnelle et ménagère de Reims propose aussi des cours à celles qui veulent devenir couturières, repasseuses ou lingères, afin de « suppléer aux difficultés et aux inconvénients de l'apprentissage tel qu'il se pratique dans les ateliers privés<sup>23</sup> ».

Les cours professionnels complètent ce dispositif. À l'image des cours pour adultes donnés le soir, ils relèvent d'associations privées, de syndicats patronaux ou ouvriers comme la Société industrielle de Reims ou l'Union fraternelle des tailleurs, à Reims encore. Certains patrons (Moët et Chandon par exemple) encouragent leurs ouvriers à suivre régulièrement ces cours d'adultes gratuits dont les frais sont payés en partie par les collectivités, les cotisations des syndiqués, voire par des subventions du Département ou de l'État. L'école régionale des arts industriels de Reims, ouverte en 1889, dispense ainsi « des cours du soir plus spécialement professionnels, avec travail manuel » portant sur les domaines suivants : dessin de tissus, serrurerie, menuiserie-ébénisterie, mécanique appliquée<sup>24</sup>. Faut-il y voir l'ébauche d'une formation continue, ou moins sous forme de cours professionnels obligatoires, comme a cherché à l'instituer la loi Astier de 1919 ?

<sup>20</sup> COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, *op. cit.*, p. 3.

<sup>21</sup> COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, *op. cit.*, p. 14.

<sup>22</sup> COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, *op. cit.*, p. 5.

<sup>23</sup> COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, *op. cit.*, p. 15.

<sup>24</sup> S'agissant des cours de dessin, il est précisé que « la clientèle des cours de dessin de tissus se recrute exclusivement parmi les employés des maisons de fabrication et de commerce de tissus de laine pure ou mélangée, appelés par leur fonction à créer des articles nouveaux ». COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, *op. cit.*, p. 9.



REIMS - FOYER RÉMOIS - Cité du Chemin-Vert



Maison Commune - Ecole Ménagère : Cours d'art appliqué

Cours d'art appliqué à la Maison commune de la cité du Chemin Vert à Reims.  
Carte postale, s.1., [vers 1930]. Bibliothèque municipale de Reims, Foyer rémois, photo n°44.



*École pratique de commerce et d'industrie de Reims.*  
Recueil de cartes postales, Levallois-Paris, H. & J. Tourte éditeurs, 1908. Bibliothèque municipale de Reims, XLIV g 15-39.

## Vers une société de loisirs

À l'ère industrielle la satisfaction des besoins vitaux (logement et nourriture) ne laisse que peu de temps et d'énergie pour se cultiver et se divertir. Pourtant, peu à peu, grâce à la lente diminution du temps de travail, à la reconnaissance du repos hebdomadaire en 1906, à l'octroi des premiers congés payés en 1936, naît une société de loisirs. La culture traditionnelle, orale et transmise de génération en génération, s'affaiblit au profit d'une culture de masse, plutôt citadine, qui fait une large place à l'image et à l'écrit.

La diffusion massive de l'écrit, que traduit l'explosion de la presse dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, s'accompagne de la multiplication des bibliothèques, sociétés et cercles de lecture. À Reims l'industriel J. Holden fait construire une bibliothèque publique dans le quartier ouvrier où se trouve son usine, tandis qu'à Épernay, Raoul Chandon de Briailles enrichit la bibliothèque de livres rares et autres documents précieux. Sous l'impulsion de l'abbé Louis Le Conte, la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Châlons met des milliers d'ouvrages à disposition de plusieurs centaines de familles « appartenant pour la plupart aux classes laborieuses », notamment grâce à un système de bibliothèques paroissiales et roulantes. 7 432 emprunts ont été effectués en un an, entre août 1887 et août 1888, et « la bibliothèque roulante de Châlons est en effet le modèle parfait qui peut être proposé à tous les diocèses » selon le curé de la paroisse Sainte-Geneviève de Reims<sup>25</sup>. L'inspecteur primaire de l'arrondissement de Vitry-le-François crée en 1910 trois bibliothèques intercommunales circulantes, riches de plusieurs milliers de volumes, qui touchent 116 des 123 communes du secteur, et bénéficient de subventions de l'État, des communes, du Département et de dons de particuliers<sup>26</sup>. Les sociétés de lecture ou cercles d'études, liés à l'École ou de sensibilité laïque et républicaine pour la plupart, telle la Société des amis de l'instruction à Avize, forte de 180 membres, œuvrent dans le même sens : rendre le livre accessible au plus grand nombre.

Avant que le cinéma ne devienne un élément central de la culture de masse, le théâtre connaît au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles une période faste. Toutes les villes sont dotées d'une salle de spectacles, parfois depuis longtemps : à Châlons, dès les années 1770, à l'initiative de l'intendant Rouillé d'Orfeuil, à Épernay, la salle de la Comédie, construite en 1810 et meublée en partie grâce à la générosité de Jean Moët. Reconstitué entre 1900 et 1902 le nouveau théâtre d'Épernay doit réserver vingt-cinq places gratuites aux ouvriers peu aisés, d'après son règlement adopté par le conseil municipal du 6 mai 1902<sup>27</sup>. L'Uni-

versité populaire de Châlons et celle de Sainte-Menehould, fondée en 1933-1934, organisent des matinées théâtrales où l'on joue *Le Cid*, *L'Avare* ou *Hernani*. Sans oublier les théâtres ambulants, sous chapiteau, lors des foires notamment.

La construction d'autres salles, comme le cirque en dur de Châlons, inauguré en 1899, multiplie l'offre en matière de spectacles populaires, avec la projection de films notamment, à partir de 1907 au cirque de Châlons par exemple. Il faut attendre les années 1910, voire l'après-guerre, pour que le septième art ait des locaux dédiés : construction du cinéma « Casino » de Châlons en 1919 puis d'autres suivent, y compris un cinéma de plein air et des salles de patronage comme celle de la Jeanne d'Arc, qui disent l'implication des associations populaires et leur attrait pour ce nouveau divertissement.

La musique et le sport, pratiqués au sein d'associations multiples, prennent une place de plus en plus grande dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. De nouvelles sociabilités se créent au sein des fanfares et autres harmonies. L'Harmonie Moët et Chandon, qui voit le jour en 1882 sous le nom de Musique des sapeurs-pompiers de la Maison Moët et Chandon et compte au départ une quinzaine de membres, en rassemble près de soixante-dix vingt ans plus tard, recrutés exclusivement parmi le personnel. Pour le personnel de l'entreprise Harmel existent plusieurs sociétés récréatives, dont une harmonie, une chorale, une société de gymnastique, de tir, ainsi qu'une société dramatique. Toutes sont liées au syndicat maison créé en 1883<sup>28</sup>.

Avant la guerre de 1914-1918 les sociétés de tir font florès, suivies des clubs d'athlétisme et de gymnastique. Autre sport populaire, le vélo, pour lequel certains n'hésitent pas à payer sur leurs deniers les infrastructures nécessaires : le vélodrome de Châlons est offert en 1904 par René Lemoine. Sans oublier les sports collectifs, dont le football bien sûr, ainsi que la natation et les bains de rivière, avec l'exemple des bains municipaux de Châlons, anciennement « Grands bains de la Marne », dont la municipalité reprend l'exploitation à partir de 1936<sup>29</sup>.

<sup>25</sup> Compte rendu de l'assemblée diocésaine des œuvres catholiques publié dans *la Semaine religieuse du diocèse de Châlons*, n° 50 du 8 septembre 1888.

<sup>26</sup> Demande de subvention au conseil général de la Marne adressée par l'inspecteur primaire de Vitry-le-François au préfet de la Marne, 27 août 1912. Archives départementales de la Marne, 1 T 291.

<sup>27</sup> LEROY (Francis), *Mémoire en images : Épernay, Joué-lès-Tours*, Alan Sutton, 2000, p.17.

<sup>28</sup> Ce syndicat mixte ou corporation du Val-des-Bois est composé des patrons et des salariés de l'usine, avec pour but « l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux communs aux patrons et aux ouvriers dont les efforts concourent, sous des formes diverses et par des moyens différents, à l'exploitation industrielle ». COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, *op. cit.*, p. 91.

<sup>29</sup> Voir « Les Bains municipaux, Châlons-plage : le plus bel établissement de bains de la région ! », *Au Fil du Mau*, n° 53, janvier 2005.



La fanfare du Val-des-Bois.  
Photographie, vers 1900. Archives de la Marne, 59 J 132.



Inauguration du vélodrome de Châlons.  
Affiche, 1904. Archives de la Marne, 21 Fi 1311.

## Parcs publics : entre loisirs et santé

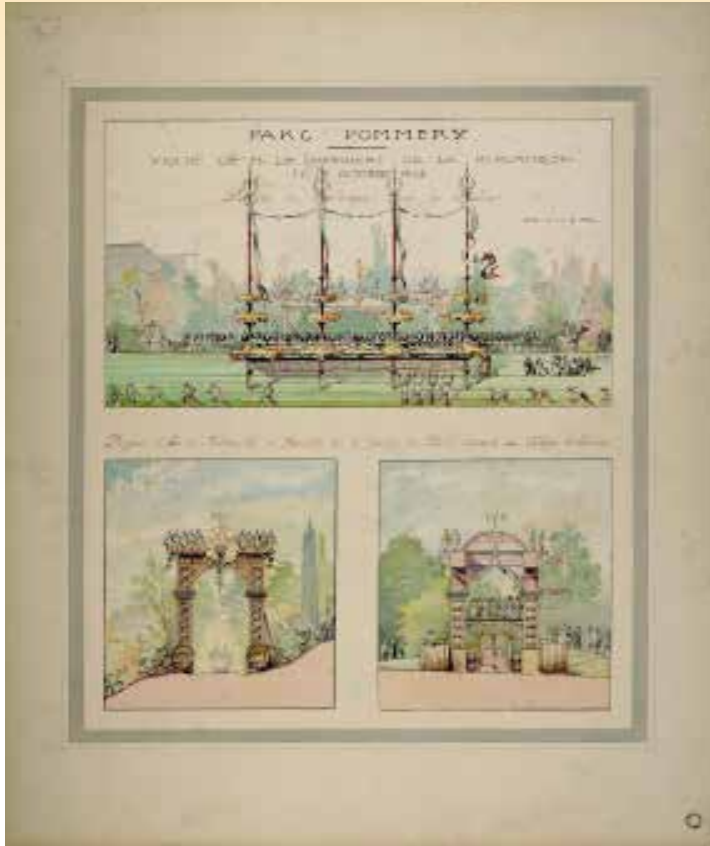
À partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle les parcs publics se développent, en accord avec les théories hygiénistes. Le jardin public, entre lieu de détente et espace de santé, trouve progressivement sa place dans le cœur des citadins et devient un nouveau lieu de sociabilité, où la petite bourgeoisie donne le la. S'il trouve souvent son origine dans la volonté de la municipalité, il est aussi parfois le fait de riches particuliers, désireux d'améliorer le quotidien de leurs semblables. L'eau et la verdure, antidotes aux médiocres conditions de logement, permettent à ceux dont le cadre de travail est souvent synonyme de bruit et de saleté de s'évader le temps d'un concert, d'une partie de pêche, ou simplement d'une promenade au milieu des arbres et des fleurs.

À Châlons, le Jard est à l'origine une grande prairie inondable située hors les murs tant que la ville est entourée de remparts. Transformé en jardin à la française au XVIII<sup>e</sup> siècle, il devient le lieu des fêtes populaires. L'engouement pour la musique et la multiplication des formations musicales de quartier, civiles ou militaires, municipales ou privées, poussent à l'édification d'un kiosque inauguré en 1885. La foule vient nombreuse applaudir l'harmonie municipale, celle des sapeurs-pompiers ou la musique du 106<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

Mais la création de parcs relève aussi parfois d'initiatives privées. Martin Massez, né en 1812, n'a jamais ménagé ses efforts, que ce soit pour améliorer les conditions de vie des ouvriers au sein de son

entreprise ou plus généralement pour la commune de Courtisols, dont il est également le maire. De son vivant, il fait don à la commune de nombreuses structures : école, mairie, télégraphe électrique. Ce n'est qu'après sa mort, et selon sa volonté, que sa maison et le parc qui l'entoure sont légués à la commune. Aristide Appert, son successeur et ami, se charge de l'exécution de ce legs en 1899. Le parc, qui prend alors le nom de « parc Massez » résulte du regroupement de nombreuses parcelles à vocation agricole, réunies progressivement par Joseph Massez, père du bienfaiteur.

Le marquis de Polignac va encore plus loin dans sa démarche, puisqu'il s'inscrit clairement dans le mouvement hygiéniste. Petit-fils de la veuve Pommery, Melchior de Polignac confie à Édouard Redont, architecte-paysagiste de renom, la conception d'un parc de jeux et de sports à Reims, dont les travaux débutent en 1909. Ce parc est à l'origine destiné aux employés de la maison de champagne. L'idée est d'offrir aux employés un espace en plein air pour compenser le manque de lumière et d'air pur qu'ils subissent au travail. La possibilité d'y pratiquer des exercices physiques apparaît comme une solution idéale aux problèmes de santé. Par la suite le parc devient public et les équipements sportifs continuent à s'y développer : pistes, terrains de sport, cours de tennis, salle d'escrime, auxquels s'ajoute dès 1913 un collège d'athlètes comprenant gymnase couvert et piscine. Entre œuvre paternaliste et hygiéniste, le parc Pommery reste une création tout à fait atypique.



Visite du Président de la République au parc Pommery à Reims.  
Projets d'aménagements décoratifs par Ernest Kalas. Aquarelle, 1913. Bibliothèque municipale de Reims, Kalas c.IV, pl. 3.



Parc Massez à Courtisols.  
Carte postale, avant 1915. Archives de la Marne, 2 Fi 193/15.

## Grand industriel catholique

L'œuvre de Léon Harmel, au Val-des-Bois, à proximité de Warmeriville, apparaît comme une synthèse de toutes les innovations sociales de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle est fortement imprégnée de catholicisme social et de paternalisme. Léon Harmel la considère d'ailleurs comme un exemple et un modèle de ce que le patronat doit à ses ouvriers. Le pape Léon XIII, dont il est très proche, demande aux organisations patronales chrétiennes que « les Harmel se multiplient<sup>30</sup> ».

Léon Harmel (1829-1915) est l'héritier d'une lignée d'industriels de la laine, originaires de Sainte-Cécile, près de Florenville en Belgique. Le grand-père et le père de Léon s'installent dans les Ardennes françaises, notamment dans le Sedanais. Puis c'est l'entrée dans le monde rethélois du textile grâce à deux mariages avec des filles de l'industriel Tranchart. En 1841 la famille Harmel achète un moulin à céréales tombé en désuétude sur la Suipe, à proximité du village de Warmeriville et du centre de consommation important qu'est Reims. La famille Harmel transforme progressivement le lieu en un établissement industriel original, sorte de « couvent-fabrique » ou de « béguinage industriel<sup>31</sup> », au cœur de la vallée industrielle de la Suipe, dédiée à l'industrie du textile. Léon Harmel, à la troisième génération, développe considérablement cet établissement. Il mène une vie édifiante au Val-des-Bois, entouré de ses neuf enfants et de ses ouvriers qu'il considère comme sa propre famille. La mort brutale de sa femme en 1870 et l'incendie accidentel d'une partie de l'usine en 1874 poussent Léon Harmel à reconstruire l'usine et à en faire une sorte de laboratoire du catholicisme social. Il se mue en apôtre de la question sociale. C'est ainsi qu'il a été surnommé « le Bon Père » par ses ouvriers et son entourage.

Léon Harmel veut « le bien de l'ouvrier par l'ouvrier et avec lui, jamais sans lui, à plus forte raison jamais malgré lui<sup>32</sup> ». À ses yeux, le patron est responsable de la misère ouvrière envers la société, mais surtout envers Dieu. Voulant concilier les lois de Dieu et les lois économiques, son œuvre est certes empreinte de justice mais encore plus de charité chrétienne.

Il tire son inspiration d'une foi profonde. Néanmoins Léon Harmel est aussi tout à fait conscient des risques de déchristianisation du monde ouvrier à l'époque du radicalisme anticlérical. Sa mission vise donc à contrecarrer la double influence du libéralisme et du socialisme : il faut éviter que « l'ouvrier nous échappe de partout ».

Imaginant le Val-des-Bois comme une « oasis » dans la Chrétienté, Léon Harmel vit dans la maison familiale installée au cœur de l'enclos industriel, affichant un mode de vie simple, refusant tout luxe dans son train de vie et ses dépenses, participant de près à la vie quotidienne des ouvriers, dans un esprit d'amitié. Il construit pour eux sept cités comprenant chacune une trentaine de logements plus ou moins grands, mais tous dotés d'un certain confort : séparation des pièces de séjour et des chambres, système d'eau courante. Un jardin potager jouxte l'habitation.

Le Val-des-Bois est un véritable village puisque s'ajoutent aux locaux de l'usine et aux habitations une chapelle, une maison syndicale et un théâtre dans la cour de l'usine, une maison de famille offrant des logements et des repas à la façon d'une hôtellerie, une boulangerie coopérative, un système d'achat de biens de consommation en commun, un cercle de lectures, un orphelinat, une école et une école ménagère.

La sécurité matérielle des ouvriers est assurée par une politique salariale généreuse, un supplément familial au salaire alimenté par une caisse patronale gérée par une commission ouvrière à partir de 1891, mais surtout par la création d'une caisse des économies (avec un taux d'intérêt de 4%) et d'une caisse de secours mutuels, administrée par les ouvriers. Des assurances contre les accidents du travail sont souscrites.

Les ouvriers ne manquent pas de distractions : les fêtes sont fréquentes, accompagnées de spectacles ; ils disposent d'une harmonie, d'un orchestre symphonique, d'une troupe de théâtre ; la pratique des sports (gymnastique, tir) ou de la chasse est encouragée. Pour cela, le temps de travail est limité, permettant repos et divertissement. C'est ainsi que les ouvriers quittent leur travail le samedi à 15 heures sans baisse de salaire. Léon Harmel demande à ses amis politiques de faire voter des lois sur le repos dominical, la suppression du travail de nuit.

<sup>30</sup> GUITTON (Georges), *La vie ardente et féconde de Léon Harmel*, Paris, éditions SPES, 7<sup>e</sup> édition, 1947, p. 120.

<sup>31</sup> DOREL-FERRÉ (Gracia), dir., *Atlas du patrimoine industriel de Champagne-Ardenne*, Épernay, C.R.D.P., 2005, p. 140-141.

<sup>32</sup> GUITTON (Georges), *op. cit.*, passim.



Portrait de Léon Harmel.  
Photographie, 1908. Archives de la Marne, 59 J 66.

Inspiré par sa foi, le « Bon Père » est très soucieux de la formation et de la vie spirituelle des ouvriers. Il n'hésite pas à faire venir au Val-des-Bois des familles chrétiennes des Ardennes afin de favoriser une vie ouvrière chrétienne. De même, en 1861, une mission de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et de jésuites séjourne au Val-des-Bois. Cette volonté apostolique est très largement soutenue par l'archevêché de Reims, tout particulièrement par Mgr Langénieux. Un oratoire (pouvant accueillir jusqu'à cent personnes) est installé dans l'enceinte de l'usine. L'école de garçons est dirigée par les frères de la Doctrine chrétienne et à la réelle préoccupation de l'apprentissage professionnel s'ajoute celle de la pastorale. Un cercle chrétien d'études est proposé aux jeunes gens et aux adultes. Le culte de Notre-Dame de l'usine au Val-des-Bois prend toute son ampleur après l'incendie de 1874, puisque les prières à Marie auraient permis de limiter les dégâts. Les groupements de piété se multiplient : association du Rosaire, du Saint-Sacrement, du Tiers-Ordre de Saint-François... Instigateur d'un pèlerinage des Frères du Travail, Léon Harmel conduit à Rome (où il a ses entrées auprès du Pape) des milliers d'ouvriers.

Cette vision chrétienne de la vie ouvrière et de la responsabilité morale du patronat pousse Léon Harmel à repenser les rapports sociaux au sein de l'entreprise. Considérée comme une grande famille, elle doit fonctionner comme telle. Les ouvriers sont donc associés à la gestion de la production, à l'organisation des équipes de travail, à la répartition des salaires entre tous les employés au prorata des services rendus. Des ouvriers élus se réunissent régulièrement avec le patron à partir de 1885 au sein d'un conseil professionnel, transformé en conseil d'usine en 1893. Les ouvrières disposent de leur propre conseil. Grâce à cette démocratie ouvrière, l'usine a évité les conflits sociaux, les grèves et les recours devant les prud'hommes.

Cette organisation a inspiré les comités d'entreprise au lendemain de la Libération. Léon Harmel prêche pour une organisation corporative de la société, basée sur le compagnonnage et le sens de l'initiative d'une élite ouvrière. Ainsi, tous les ans se déroule une fête corporative au Val-des-Bois pendant laquelle chaque association présente son bilan et ses activités. Léon Harmel s'est révélé un infatigable pèlerin pour ses idées et a toujours œuvré pour présenter au patronat et au monde politique sa vision d'un catholicisme social. À l'origine de l'Association catholique des patrons du Nord, il publie dès 1877 un *Manuel d'une corporation chrétienne*. Il y souligne le besoin de compagnonnage et de sociétés coopératives : « arriver à une solution de tous les problèmes sociaux par une entente mutuelle<sup>33</sup> » est sa priorité.

Avec ses amis Bertrand de Mun et René de La Tour du Pin, il est l'un des instigateurs de la démocratie chrétienne et des organisations de la jeunesse chrétienne. Voulant faire connaître aux ouvriers autre chose que le socialisme, les barricades et le drapeau rouge, il organise des congrès ouvriers. Cette volonté d'organiser le monde ouvrier selon des principes de concorde et d'amour a inspiré la création de la C.F.T.C. Toujours très pragmatique, il ouvre à Reims en 1890 un Secrétariat du Peuple avec une section juridique, une section médicale, un service de renseignement, un service de placement et des délégués dans les quartiers chargés de repérer les situations de misère...

Léon Harmel est donc un pionnier en matière d'innovation sociale. Nombre de réalisations du Val-des-Bois se sont généralisées au XX<sup>e</sup> siècle. Du fait de sa proximité avec Léon XIII, il est l'un des contributeurs de l'encyclique *Rerum Novarum*. Il a profondément marqué son époque. Son goût du progrès et de la modernité lui fait enregistrer et graver sur un disque Pathé ses dernières recommandations à sa famille le 23 août 1914.

<sup>33</sup> GUITTON (Georges), *op. cit.*, p. 63.





Vue générale du Val-des-Bois.  
Archives de la Marne, 59 J 133.



Léon Harmel au milieu des ouvriers.  
Photographie, Val-des-Bois, début XX<sup>e</sup> siècle. Archives de la Marne, 59 J 131.

## > Conclusion

En inaugurant l'Exposition universelle de 1900, qui distingue plusieurs initiatives marnaises au titre de l'économie sociale, le président de la République Émile Loubet déclare : « notre société a le droit de se dire civilisée : elle renferme de grandes misères mais elle ne consent pas à leur perpétuité : elle n'est pas résignée au mal. Il fait bon y vivre ». Ces propos s'appliquent parfaitement à la Marne et aux Marnais confrontés à un quotidien dont la dureté ne fait aucun doute, mais que certains vont s'employer à transformer voire à adoucir. Les initiatives en matière sociale, d'où qu'elles viennent, procèdent sinon d'un sentiment de révolte, du moins d'une prise de conscience des maux engendrés par les transformations économiques et celles du monde du travail en particulier. C'est le sort de leurs contemporains qui interpelle Étienne Lesage, Henri Portevin, les manufacturiers J. Poullot ou Georges Charbonneaux, et bien sûr les descendants de Jean-Remy Moët ou Léon Harmel. Certains partagent le quotidien des employés, comme Étienne Lesage, ouvrier tisseur originaire de Suippes, d'autres le vivent indirectement en raison de leurs fonctions, tel Henri Portevin, ingénieur architecte et président du comité départemental des habitations à bon marché, d'autres enfin s'en sentent responsables parce qu'ils sont des patrons, ou parce que leurs convictions religieuses, morales ou philosophiques les poussent à s'insurger face aux injustices de leur temps.

Longtemps à l'écart de ces questions, l'État laisse le champ libre aux initiatives privées, individuelles ou collectives, au sein ou en dehors des entreprises, dans le cadre des sociétés mutuelles puis de syndicats. La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est donc marquée par de très nombreuses actions : protection de l'enfance, encadrement sanitaire et médical, mesures en faveur du logement, sociétés coopératives de consommation, institutions de prévoyance et initiatives pour le « développement intellectuel et moral des ouvriers<sup>34</sup> », les champs d'intervention sont multiples, preuve que la tâche est colossale.

Cependant, certaines de ces initiatives ne se font pas sans arrière-pensées. Même si la Marne est un département tranquille, que les grèves ou l'agitation sociale sont rares, à quelques exceptions près (en 1880 dans l'industrie textile, en 1911 dans le vignoble), les patrons ont tout intérêt à étouffer dans l'œuf des revendications légi-

times, en allant au-devant de leurs ouvriers et en pratiquant une politique paternaliste qui leur est favorable. Les préoccupations morales ou moralisatrices ne sont jamais loin non plus, ainsi que le démontrent les statuts des associations de secours mutuels, dont les membres doivent « être de bonnes vie et mœurs ». Quant à l'Église et à la foi chrétienne, inspiratrices de beaucoup d'actions, l'archevêque de Reims, dans son discours du 30 mai 1867 à Rethel pour la fête des sociétés de secours mutuels, rappelle que « non seulement Dieu est le premier des ouvriers, mais l'inspirateur de tous les ouvriers, quelle que soit la nature de leur œuvre », avant de conclure par ces mots : « je vous donnerai, mes Très Chers Frères, un second conseil : c'est d'être contents de votre position ».

L'entrée dans le XX<sup>e</sup> siècle et la guerre de 1914-1918 marquent un tournant. Dans le domaine du logement, à la loi de 1894 établissant dans chaque département un ou plusieurs comités d'habitation à bon marché, s'ajoutent en 1912 la loi Bonnefoy qui institue les offices publics d'habitation à bon marché (H.B.M.) créés à l'initiative des collectivités, puis la loi Loucheur en 1928 qui détermine pour la première fois un programme de constructions destiné à faciliter l'accession à la propriété. À Reims, la grande guerre a causé de nombreuses destructions ; la question du logement est, avec celle du ravitaillement, une priorité pour le conseil municipal présidé par J.-B. Langlet, qui décide en août 1919 de créer un office public d'habitations ouvrières avec pour « objet exclusif l'aménagement, la construction et la gestion d'immeubles salubres ainsi que l'assainissement de maisons existantes, la création de cités-jardins et de jardins ouvriers<sup>35</sup> » conformément à la loi de 1912. Désormais, les pouvoirs publics se préoccupent de ces questions auxquelles l'initiative privée et l'esprit de solidarité ne sont plus les seuls à s'intéresser. La prise en charge généralisée et systématique des besoins fondamentaux n'est pas encore à l'ordre du jour, mais la nécessité d'une intervention collective et de l'État en matière sociale se fait de plus en plus sentir, dans la Marne comme ailleurs.

<sup>34</sup> COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE, *op. cit.*, p. 267.

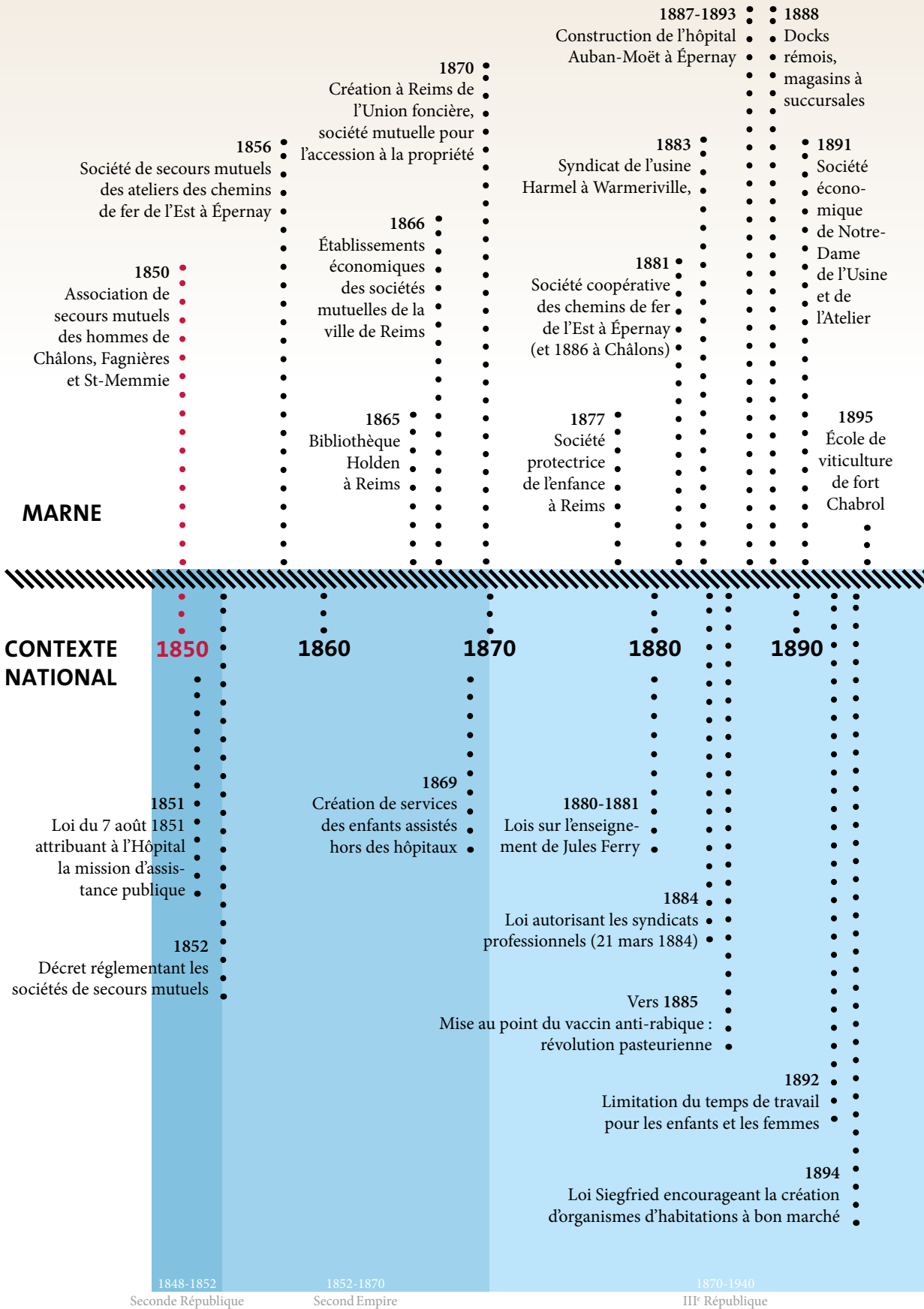
<sup>35</sup> Délibération du conseil municipal de Reims, 7 août 1919. Archives de la Marne, 26 X 64.

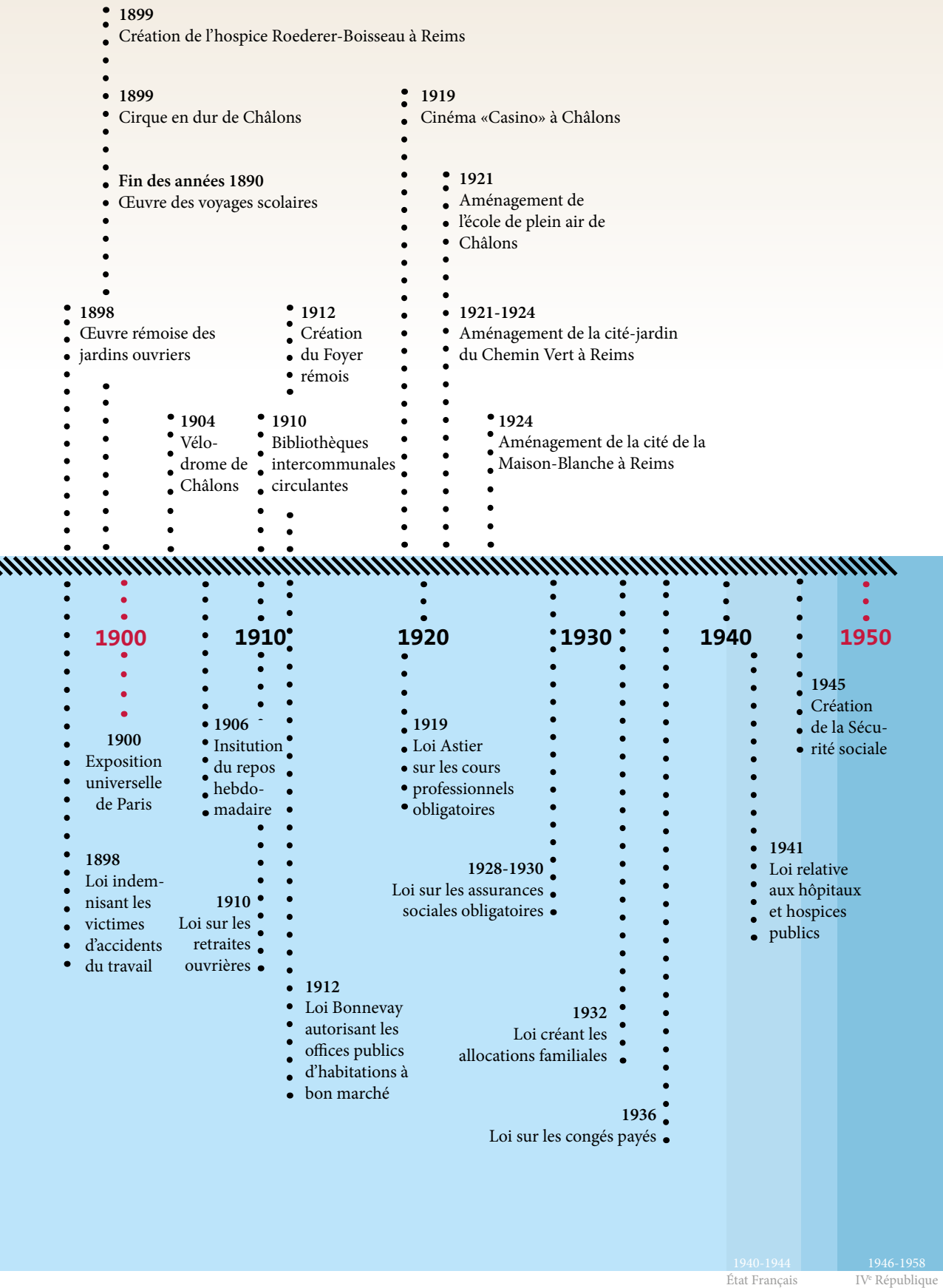


Portrait de Victor Auban-Moët par Léon Bonnat, 1889.

© Région Champagne-Ardenne, P. Thomas. Service régional de l'inventaire de Champagne-Ardenne.

## > Chronologie





## > Sources et bibliographie

**A**ux Archives départementales, les principales sources se trouvent dans la série X, santé et prévoyance : rapports des inspecteurs sanitaires, contrôle des institutions de bienfaisance, sociétés d'habitation à bon marché, colonies de vacances, sociétés de secours mutuels, autorisations des installations classées. Les institutions d'enseignement étaient contrôlées par les inspecteurs d'académie, dont les archives se trouvent en série T.

Des fonds d'archives privées, également conservés aux Archives départementales de la Marne, sont particulièrement intéressants : le fonds Léon Harmel (59 J) en premier lieu et le fonds René Lemaire (73 J).

Toutes ces informations sont complétées par la bibliothèque des Archives et en particulier par les ouvrages suivants :

**CHÂTELET** (Anne-Marie), **LERCH** (Dominique) et **LUC** (Jean-Noël) dir., *L'école de plein air, une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Recherches, 2003.

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE**, *L'économie sociale et les institutions de prévoyance dans le département de la Marne et à Reims*, Reims, 1900.

**COSCIA-MORANNE** (Alain), *Reims, un laboratoire pour l'habitat, des cités-jardins aux quartiers-jardins*. Les études de l'APIC, CRDP de Champagne-Ardenne, 2005.

**DESBOIS-THIBAUT** (Claire), *L'extraordinaire aventure du champagne Moët et Chandon, une affaire de famille, 1792-1914*, P.U.F., 2003.

**DOREL-FERRÉ** (Gracia) dir., *Atlas du patrimoine industriel de Champagne-Ardenne*, Reims, CRDP de Champagne-Ardenne, 2005.

**DOREL-FERRÉ** (Gracia) dir., *La cité-jardin, une histoire ancienne, une idée d'avenir*. Actes du colloque européen du Foyer Rémois, Reims, 21 et 22 septembre 2000, CRDP de Champagne-Ardenne, 2002.

**DOREL-FERRÉ** (Gracia) et **MAC KEE** (Denis) dir., *Les patrons du Second Empire, Champagne-Ardenne*, Paris, Cénomane et Picard, 2006.

**GUITTON** (Georges), *La vie ardente et féconde de Léon Harmel*, Paris, éditions SPES, 7<sup>e</sup> édition, 1947.

**HARMEL** (Madame), *Souvenirs de famille - Léon Harmel - Le « Bon Père » du Val-des-Bois*, Dijon, sd.

**HENRY** (Delphine), *Chemin vert, l'œuvre d'éducation populaire dans une cité-jardin emblématique, Reims 1919-1939*, Reims, CRDP de Champagne-Ardenne, 2002. (Cahier hors série de l'APIC)

**LEROY** (Francis), *Mémoire en images, Épernay, Joué-lès-Tours*, Alan Sutton, 2000.

**PORTEVIN** (Henri), *Les habitations ouvrières à Reims*, Reims, 1896.

**PROST** (Antoine), *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1968.

**SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL**, *Épernay, cité du champagne*, éditions Lieux dits, 2010.

**THIBAUT** (Michel), *Reims, berceau du succursalisme en France, Joué-lès-Tours*, Alan Sutton, 2002.

**THIBAUT** (Michel), *Reims, le parc Pommery, Joué-lès-Tours*, Alan Sutton, 2005.

**TOUPANCE** (Pierre-Dominique), *René Lemaire (1876-1954), un demi-siècle de catholicisme social chez un patron d'Épernay*, s. l., 1987.

**TRIMOUILLE** (Pierre), *Léon Harmel et l'usine chrétienne du Val-des-Bois, 1840-1914 : fécondité d'une expérience sociale*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme de Lyon, 1974.

La bibliothèque des Archives départementales conserve également de nombreux livrets de statuts, bilans d'activités, rapports de sociétés de secours mutuels, de sociétés de consommation ou de sociétés d'habitations à bon marché.

## > Remerciements et crédits photographiques

**Exposition réalisée par**  
les Archives départementales de la Marne.

**Commissariat** : Hélène Carrière et Bertrand Vergé, professeurs du service éducatif ; Ingrid Galand, Manonmani Restif et Isabelle Homer, Archives départementales.

**Direction scientifique** : Gracia Dorel-Ferré, présidente de l'Association pour le Patrimoine Industriel de Champagne-Ardenne.

**Textes** : Hélène Carrière, Ingrid Galand, Manonmani Restif, Bertrand Vergé.

**Recherches** : Hélène Carrière, Joëlle Colas, Ingrid Galand, Bertrand Vergé.

**Crédits photographiques** : Archives départementales de la Marne, Virginie Aréthens, Mickaël Krzywdziak ; Bibliothèque municipale de Reims.

**Conception graphique** : Direction de la communication, Département de la Marne.

**Impression** : Département de la Marne, deuxième édition, octobre 2015.

**Remerciements** : Bibliothèque municipale de Reims ; Ville d'Épernay (archives, musée) ; Ville de Châlons-en-Champagne (archives, musée) ; Musée agricole et artisanal de La Bertaugue ; Mairie de Courtisols ; Service régional de l'Inventaire de Champagne-Ardenne ; Archives Moët & Chandon (Madame Véronique Fourreur) ; Madame Katia Szaraneck ; Messieurs Jacky Lusse, Olivier Rigaud et Christian Vandenbossche.



La visite médicale à l'école de plein air de l'avenue Jeanne-d'Arc à Châlons.  
Photographie, 1925. Archives de la Marne, 3 Fi 108/4565.

